

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De LÉOJAC BELLEGARDE

Séance du 09 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur QUATRE Christian, Maire.

Date de convocation : 03/10/2025

Date d'affichage : 03/10/2025

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 11

Représenté : 3

Votants : 14

Etaient présents : M. Christian QUATRE, M. Jérôme LUCIANAZ, Mme Fabienne PLANCQ, Mme Méline LEROUX, M. Brice CASTETS, Mme Nathalie GOMEZ, Mme Sandra FABRE, M. Pierre MAZILLE, M. Arnaud TESQUIE, Mme Christine LEMAIRE, M. Fabien SZOPA

Représentés : Mme Nicole HUBERT, M Philippe LEBLANC, Mme CANO LEGEAY Chrystel

Absent :

Secrétaire de Séance : Madame PLANCQ Fabienne

N° D20251009_01

ACCEPTATION DE

L'AVENANT DE MAITRISE D'ŒUVRE – RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, le projet de rénovation de la salle polyvalente.

Dans le cadre de cette opération, le Conseil Municipal avait délibéré le 28 novembre 2024 pour un montant provisoire de rémunération de 45 630,00 € HT destiné au groupement de maîtrise d'œuvre, avec la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux, fixée à 702 000,00 € HT.

A l'issue de la réalisation de la phase d'Avant-Projet Définitif (APD), le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le groupement de maîtrise d'œuvre est fixé à 794 453,12 € HT.

L'augmentation du montant des travaux est notamment justifiée par les modifications liées à l'abandon du projet d'installation du photovoltaïque en toiture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Mr le Maire.

N° D20251009_02

DELIBERATION INSTAURANT LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DE SES AGENTS DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION

Le Maire précise que, selon les dispositions du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

Monsieur le Maire ajoute que l'employeur peut choisir entre la convention de participation ou la labellisation dans le cadre du versement d'une aide sociale auprès des organismes de complémentaire santé et prévoyance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la procédure dite de labellisation, et de participer à compter du 01 janvier 2026. Le montant mensuel de la participation est fixé à 15€ par agent.

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT POUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE
LA COMMUNE DE LEOJAC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, en raison des compétences qui sont transférées au Grand Montauban, il est nécessaire d'attribuer au GMCA une compensation financière d'un montant de 14 674€ pour l'année 2025.

Les compétences transférées correspondent à la gestion des eaux pluviales, à la voirie, à la petite enfance, ...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Mr le Maire.

REMBOURSEMENT FRAIS SUITE FORMATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux agents ont suivi une formation à Toulouse les 22 et 23 septembre 2025, à la demande de ce dernier.

Il convient donc de prendre en charge leurs frais de repas et d'autoroute dans leur globalité, soit 82.95 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Mr le Maire.

ENCAISSEMENT CHEQUE EMIS PAR ORANGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Orange lui a remis un chèque, au titre du remboursement d'un avoir (fermeture de la ligne des ateliers municipaux), d'un montant de 26.60 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que le chèque soit encaissé.

DEMANDE FINANCEMENT PROJET RENOVATION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation de la salle polyvalente.

L'estimation globale des travaux s'élève à 794 453,00 € HT auxquels il faut ajouter les honoraires d'architecte pour un montant de 51 640,00 € HT et les frais annexes soit un coût d'opération de 855 968,00 € HT.

Monsieur le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès :

- de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban (fonds de concours)
- du Département de Tarn-et-Garonne
- de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
- de l'Etat

Monsieur le Maire expose au Conseil le plan de financement prévisionnel. Ce dernier prévoit que les subventions obtenues pourraient financer 56.77% du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de plan de financement exposé et autorise Mr le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable a été présenté au Conseil Municipal. Il n'y a pas eu d'objection.

Le conseil d'école aura lieu le 4 novembre 2025.

Concernant les dates à retenir, la bourse aux jouets se déroulera le 7 décembre 2025, et le marché de Noël le 19 décembre 2025.

En partenariat avec l'association l'Occitane à Montauban, une collecte de boîtes de Noël sera réalisée jusqu'au 5 décembre 2025 à l'école. Une collecte sera également réalisée à la salle des fêtes le 6 décembre 2025 de 8h30 à 13h.

À Léojac Bellegarde, le 13 octobre 2025

Le Maire,
Christian QUATRE



